

LA BOURSE APPRENTISSAGE



Vous êtes à la recherche d'un employeur avec qui signer un contrat d'apprentissage ?

Le Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne vous propose de vous inscrire à la **Bourse d'Apprentissage**.



Quelles sont les démarches à effectuer ? :

1. Je remplis un **dossier d'adhésion** à la Bourse d'apprentissage en y joignant **mon curriculum vitae et ma lettre de motivation**.
2. **J'accède aux offres de contrat** d'apprentissage déposées à la Chambre de métiers par les entreprises artisanales (s'il y en a...) ET je **peux être contacté(e)** par des employeurs qui recrutent.
3. Je téléphone ou me déplace **auprès des employeurs** et poursuis mes **démarches personnelles**.
4. **J'informe** les conseillères CAD **par téléphone** dès que j'ai trouvé une entreprise ou si j'ai changé de projet.



L'inscription à la bourse d'apprentissage ne vous garantit pas la signature d'un contrat d'apprentissage ! Nous vous conseillons de continuer parallèlement vos démarches personnelles.

Contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne
Centre d'Aide à la Décision
18 bis, Boulevard Lascrosses, BP 91030, 31010 Toulouse cedex 6
Tél : 05.61.10.47.64 ou 67. - e-mail : apprenti@cm-toulouse.fr



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Opération menée avec le soutien de



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds social européen.

